

# COMMUNE DE CHOUSSY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	10
Procuration(s):	1

**L'an deux mil dix,  
Le treize septembre à vingt heures,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire  
Sous la Présidence de M. Thierry GOSSEAUME, Maire.**

Présents : RIOLAND D., GUENAI S MF., BOREL S., VIAU J., ROBERT C.,  
BARATEAU A., BLAIN D., DUMAS D.

Absents: LAURON S, ROUX F  
Pouvoir de : Mme LAURON à Mr DUMAS

Date de convocation : 7 septembre 2010

Secrétaire de séance : Mr Denis RIOLAND

### Compte-rendu du Conseil municipal du 21 juin 2010

Il n'est pas apporté d'observation au compte-rendu du conseil municipal précédent.

#### **1 – DCM 46 -2010 Assainissement : Projet d'extension**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du **5 mars 2010**, le conseil municipal a retenu le Bureau d'étude LEGRAND pour la réalisation de l'étude dite d'établissement d'un schéma directeur d'assainissement. Le **8 septembre 2010**, la commission « Finances » s'est réunie en présence de Mr BESLIN, Trésorier pour envisager les modalités de financement du projet d'extension de l'assainissement. Après déduction des subventions, il conviendrait de contracter un emprunt de 125 000.00€ sur une période de 20 ans, soit 9600.00€ de remboursement par an. Le montant de la TVA, soit 41 160.00€ serait remboursé par le FCTVA en 2014 à hauteur de 32 340.00€ le reste serait autofinancé.

Monsieur le Maire fait savoir les possibilités de subventions pouvant être obtenues auprès des partenaires locaux pour une obtention au taux le plus élevé possible.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré :*

✚ autorise, à l'unanimité, l'opération d'extension de l'assainissement collectif, qui pourra être réalisée en 2011, suivant les aides financières que la commune obtiendra,

✚ sollicite une aide :

- de la Préfecture au titre de la DGE
- du Conseil Général au titre de la DSR
- de la Communauté de Communes du Controis, au titre du fonds de concours au taux le plus élevé possible sur les programme 2010-2011

✚ donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant.

#### **2 – DCM 47-2010 : Refacturation de frais de branchement à l'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 14 décembre 2009, il avait été décidé de refacturer les frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif à Mr Régis PICHOFF, Chemin des Sablonnets.

Le devis de l'entreprise ETDE, à ce moment-là, était d'un montant de 1175.07€ TTC. Or, les travaux ayant pris un retard d'environ 6 mois, un nouveau devis a dû être redemandé au mois de juin 2010. Le montant s'élevait à 1010.50€ HT, soit 1208.56€ TTC

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de facturer la totalité des frais de branchement, soit 1010.50€ HT (1208.56€ TTC) à Mr Régis PICHOFF, pour la réalisation du branchement sur la canalisation existante.

#### **3- DCM 48-2010 Assainissement : Ouverture de ligne de crédit**

Afin de mandater la facture ETDE d'un montant de 1208.56€ TTC, il convient d'ouvrir une ligne de crédit au compte 4581 (Opération pour le compte d'un Tiers-Dépenses).

Afin de refacturer le montant de la facture ETDE à Mr PICHOFF, conformément à la DCM 47-2010 du 13

septembre 2010, il convient d'ouvrir une ligne de crédit au compte 4582 (Opération pour le compte d'un tiers-Recettes).

Et après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR, le conseil municipal décide d'ouvrir une ligne de crédit au compte 4581 (Opération pour le compte d'un Tiers-Dépenses) et une ligne de crédit au compte 4582 (Opération pour le compte d'un tiers-Recettes).

#### **4- DCM 49-2010 : Assainissement : Durée d'amortissement de la pompe de refoulement**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que, l'instruction M49, prévoit que l'autorité délibérante fixe la durée d'amortissement de la pompe de refoulement acquise en 2010. Cette durée d'amortissement est de 10 à 15 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement à **10 ans** pour la pompe de refoulement.

#### **5- DCM 50-2010 : Voirie : VC 5 Rte du Bois au Loup**

Lors du Conseil Municipal du **21 mai 2010**, différents devis, pour la réfection de la Route du Bois au Loup, ont été présentés. EUROVIA, avec un montant de 83 991.00€HT, soit 100 453.24€TTC était le moins disant. Mr le Maire a contacté les partenaires pouvant attribuer des subventions.

Le **8 septembre 2010**, la commission « Finances » s'est réunie en présence de Mr BESLIN, Trésorier pour évoquer les modalités de financement du projet de réfection de cette route. Il conviendrait de contracter un emprunt de 50 000.00€ sur une période de 2 ans en attendant de toucher les subventions et la FCTVA.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

1. Décide, à l'unanimité, que cette opération pourra être réalisée en 2010-2011, suivant les aides financières que la commune obtiendra ;
2. Approuve le devis présenté chiffré à : 83 991.00€HT, soit 100 453.24€TTC
3. Sollicite une aide :
  - De la Préfecture de Loir et Cher au titre de la DGE
  - Du Conseil Général de Loir-et-Cher
  - Du SMIEEOMau taux le plus élevé possible sur le programme 2010-2011;
4. Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à cette opération et la mener à bien.

#### **6- Carte communale**

Concernant le projet de modification de la carte communale, Monsieur le Maire rappelle les différents avis des partenaires publics associés suite à la réunion de 8 juillet 2010 et donne lecture du courrier Mr RAULT de la DDT/SACAT/PPU, réticent au projet dans le secteur de Champereux, des Grandes Vignes, de la Croix Plotin, des Plantes ainsi que le secteur boisé de la rue St Germain. Le conseil est défavorable aux recommandations de la DDT et demande que Mr le Maire refasse un courrier à destination de la DDT car leur projet est plus restrictif que l'actuelle carte communale révisée en 2002 et toujours en vigueur.

#### **7- DCM 51-2010 Gestion de la cantine**

La commission « Cantine », réunit le **8 septembre 2010**, en présence de Mr Beslin, Trésorier a proposé de modifier la gestion de la cantine pour qu'elle devienne communale. L'association, qui en avait la gestion, sera mise en sommeil jusqu'à règlement de tous les arriérés avant dissolution. Le solde du compte bancaire sera transféré à la commune.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*

↳ décide de municipaliser le service et la gestion de la cantine communale à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2010**,

↳ d'ouvrir, au budget primitif 2010, les lignes de crédit nécessaires à son fonctionnement comme suit :

Dépense : compte **60623** (Alimentation) : + **4500.00**

Recette : compte **7067** (Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement) : + **300.00**

↳ de modifier le budget primitif, afin de l'équilibrer, comme suit :

Au compte **022** (dépenses imprévues) : - **4500.00**

↳ fixe le prix des repas à compter du **1/10/2010** à :

- Enfants : 2.30€

- Adulte : 4.20€

## **8- DCM 52-2010 Recensement de la population : désignation des intervenants**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du **20 janvier au 19 février 2011**.

Il propose de désigner, Mme Christine BARILLET, secrétaire de mairie, ayant déjà effectué cette tâche en 2008, comme Coordonnateur communal et Mme Christine BOURDON, adjoint technique communal, ayant déjà effectué cette tâche en 2006, comme agent recenseur.

*Après en avoir délibéré,*

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier la fonction de coordonnateur communal à Mme Christine BARILLET et par 9 voix POUR et 1 Abstention, de désigner Mme Christine BOURDON, comme agent recenseur sur la commune de Choussy.

Les indemnités seront à préciser ultérieurement.

## **9- DCM 53-2010 Chemins de randonnées**

Monsieur Alain BARATEAU explique le projet de chemins de randonnées reliant Oisly à Choussy.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans un premier temps, d'établir des chemins de randonnées PDI PR pédestres et équestres sur la commune, dans le cadre de la Communauté de Communes du Controis.

Dans un deuxième temps, la proposition de désignation des dits chemins sera réalisée par le Comité Consultatif Tourisme-Environnement-Espaces verts communal et fera l'objet d'une autre délibération. Le projet est accepté par 10voix POUR.

## **10- DCM 54-2010 Rapport du SIAEP**

Conformément à l'Article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis RIOLAND, 1<sup>er</sup> Adjoint et délégué de la commune de Choussy auprès du SIAEP Sassay-Coudes-Oisly-Choussy donne lecture du rapport annuel 2009 transmis par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité de distribution d'eau ; il est constaté la bonne qualité de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable au présent rapport.

## **11- DCM 55-2010 Etude de devis : APAVE-VERITAS**

Suite à la visite de la commission de sécurité pour la salle communale le **7 mai 2010**, Mr le Maire fait savoir qu'il serait peut-être bon d'envisager un contrat pour la vérification du bon état des bâtiments communaux ainsi que les jeux pour les jeunes enfants nouvellement installés.

Mr Denis RIOLAND, 1<sup>er</sup> adjoint et responsable des bâtiments communaux présente les devis reçus

- APAVE : 895.04€HT (jeux non prévus)

- VERITAS : 860.00€HT (+ 129.00€HT pour la vérification des jeux)

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition du bureau de vérification VERITAS pour un montant total de 989.00 HT, soit 1182.84€TTC

## **12 DCM 56-2010 Etude de devis : Hotte aspirante de la cantine**

Le vendredi 7 mai 2010, le groupe de visite de la commission de sécurité a demandé que la hotte aspirante de la cantine soit nettoyée et dégraissée. Monsieur le Maire présente 2 devis de société spécialisée dans l'entretien de ces matériels.

- AVIPUR : 500.00€HT, soit 598.00€TTC avec laquelle serait signée une convention pour un passage 1 fois/an

- IGIENAIR : 400.00€HT, soit 478.40€TTC

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise IGIENAIR pour un montant de 400.00€HT, soit 478.40€TTC.

## **13- DCM 57-2010 Etude de devis : Eclairage de la cour de l'école**

Monsieur le Maire présente des devis de Mr Colange, pour l'installation de spots dans la cour de l'école.

- option pour 1 spot : 273.10€HT, soit 326.63€TTC

- option pour 2 spots: 331.20€HT, soit 396.12€TTC

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'option pour 2 spots pour un montant de 331.20€HT, soit 396.12€TTC.

#### **14- DCM 58-2010 Etude de devis : volet roulant dans la salle du conseil**

Monsieur le Maire présente le devis de PVC Conception Centre pour le remplacement du tablier de volet roulant dans la salle du conseil.

- option PVC : 167.00€HT, soit 199.73€TTC

Pour un tablier en alu, il faut compter environ 25% en plus, soit 208.75€HT (249.67€TTC)

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'option PVC proposée par l'entreprise PVC Concept Centre pour le remplacement du tablier de volet roulant dans la salle du conseil pour un montant de 167.00€HT, soit 199.73€TTC.

#### **15- DCM 59-2010 Etude de devis : Eclairage Public**

Monsieur le Maire et Mr Denis RIOLAND ont fait le tour de la commune de Choussy. Ils ont constaté qu'un luminaire doit être complètement remplacé et que 11 points d'éclairage nécessitent le remplacement des néons. 2 devis sont présentés :

- ETDE : 597.05€HT, soit 714.07€TTC

- INEO qui fournit une liste de prix de dépannage qui n'est pas facile à utiliser

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition d'ETDE pour la remise en état de l'éclairage public pour un montant de 597.05€HT, soit 714.07€TTC.

#### **16- DCM 60-2010 Cimetière : Echange de concession**

Mr le Maire présente le courrier de Mme Gilbert RICHARD qui demande la possibilité d'échanger l'emplacement 3<sup>ème</sup> ligne n°27, acquise en 1989 contre l'emplacement 5<sup>ème</sup> ligne n° 16 actuellement disponible.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'échange d'emplacement de concession de cimetière. Les documents de l'emplacement 5<sup>ème</sup> ligne n° 16 seront au nom de Mr et Mme Gilbert RICHARD. Quant à l'emplacement 3<sup>ème</sup> ligne n°27, il redevient libre à la vente.

#### **17- DCM 61-2010 Aire multi-sports : Achat de ½ rondins**

Mr le Maire explique aux membres du conseil le problème rencontré avec les filets de hand-basket achetés auprès de l'entreprise VEDIF qui ne correspondaient pas aux dimensions des montures métalliques. 2 nouveaux filets ont dû être commandés auprès de NOUANSPORT pour un montant de 58.00€HT, soit 72.84€TTC avec les frais de port.

De même, les rondins achetés auprès de l'entreprise LEBECQUE pour délimiter le terrain de sport et retenir la terre sont trop gros et risquent d'être dangereux pour les enfants. Mr le Maire propose d'acheter des ½ rondins pour un montant de 372.00€TTC et d'utiliser les rondins entiers pour délimiter le terrain de boules et les jeux pour enfants. ( un achat complémentaire de 300€sera nécessaire).

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'achat des nouveaux filets de hand-basket auprès de l'entreprise NOUANSPORT et décide, à l'unanimité, l'achat de ½ rondins le terrain de sport.

#### **Informations et questions diverses**

Les Restos du Cœur remercient les membres du Conseil municipal pour l'attribution d'une subvention.

Mr le Maire revient sur l'article paru dans la Nouvelle République, concernant le contentieux entre la Commune de Choussy et un couple de Choussy. Il convient de signaler que la commune a été condamnée à verser 12.026€et non 13 026€et que tout sera payé par l'assurance de la commune dans le cadre de l'assistance juridique. Il convient de rassurer le contribuable de Choussy qu'il ne versera pas un sou.

Mr le Maire présente les projets de Mr de Schrynmakers, dans le but de pérenniser une activité sur son exploitation

- Construction d'un hangar tout en bois pour le stockage à plat de céréales. Il lui sera conseillé de planter une haie tout le tour.

- A l'étang de Brault, il souhaite construire 2 cabanes sur pilotis d'environ 36 m<sup>2</sup> pour location aux touristes.

- Reconstruire le moulin détruit en 1973 : L'ensemble des projets est soutenu par une large majorité du conseil.

**- Tour de table :**

Mr Blain revient sur les têtes de chênes en forêt qui sont sur les chemins : Mr le Maire a vu et doit revoir Mr Chalopin.

Mr Blain demande des informations sur le bornage du CR 32. Les géomètres ont fait le bornage. Le tracé réel ne respecte pas le cadastre et a une forme biscornue.

Mr Blain demande où en est l'achat de la parcelle B 631. Mr le Maire fait savoir que l'acquisition est faite pour un montant de 6500.00€(hors frais de notaire)

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de la part de Mr et Mme Alain Barateau à l'occasion de leur mariage.

Le prochain conseil aura lieu la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre 2010.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à vingt deux heures trente,  
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Et, ont signé au registre les membres présents,**

Le Maire  
Th. GOSSEAUME

Les membres

Denis RIOLAND

Marie-F. GUENAI

Florent ROUX

Sylvie BOREL

Cédric ROBERT

Didier BLAIN

Jacqueline VIAU

Alain BARATEAU

Daniel DUMAS

Sylviane LAURON